

CAMPAGNE DE CANDIDATURE POUR ENTRER EN M1 A LA RENTREE 2019

Demande de dérogation

Pour être autorisé à s'inscrire administrativement après le 10 juillet 2019,
à transmettre **au plus tard le 10 juillet 2019**,
à l'adresse courriel (Commission) mentionnée en bas du mail de notification d'avis favorable
d'admission en M1.

*Pour information, l'arrêté de la CFVU du président du 17/05/2019 prévoit : « Les candidats devront donner leur réponse et être inscrits administrativement au plus tard **le 10 juillet 2019**. Au-delà de cette date, les étudiants admis, mais non-inscrits administrativement et régulièrement à l'université de Poitiers au sens des articles D612-1 et suivants du code de l'éducation, seront considérés démissionnaires. Des dérogations spécifiques, notamment sur la base de critères sociaux pourront être prises en compte ».*

Tout étudiant non inscrit administrativement au 10 juillet 2019, sans demande de dérogation acceptée, est donc considéré comme démissionnaire. Sa place sera attribuée au candidat suivant retenu sur la liste complémentaire.

Si vous souhaitez une dérogation, merci de remplir les éléments ci-dessous :

M Mme

Nom :

Prénom :

N° de dossier :

Dont la candidature à l'entrée en Master (**Précisez**)
a reçu un avis favorable, demande une dérogation pour m'inscrire administrativement après
le 10 juillet 2019.

Cette dérogation est demandée pour le motif suivant :

Fait à Poitiers, le
(Rappel : à transmettre **au plus tard le 10 juillet 2019**)

Signature :

Avis de la commission : favorable défavorable